



Castelnau-le-Lez le 19 Mars 2025

Association « L'observatoire de Castelnau-le-Lez – Urbanisme et Qualité de vie »
en la personne de son Président, Julien Miro,
dûment mandaté selon les statuts de l'association.

A l'attention de : Monsieur le Président de la Commission d'Enquête Publique du PDM
de Messieurs les Commissaires Enquêteurs
« Enquête publique relative au PDM de la Métropole de Montpellier »

Référence : Arrêté N° MAR2025-0006 du 22 janvier 2025

Objet : Observations et propositions concernant l'enquête publique unique portant sur le projet de Plan de Mobilités de Montpellier Méditerranée Métropole.

Monsieur le Président de la Commission d'Enquête Publique du Plan de Mobilités (PDM)

Messieurs les Commissaires Enquêteurs,

Cette contribution concerne la commune de Castelnau-le-Lez située dans le secteur Vallée du Lez, et dans ses relations avec les communes de la Métropole.

Nous constatons, que les Castelnaudais sont amenés à se prononcer, presque en même temps à la fois sur le PLUi-C et sur le PDM 2032 qui plus est dans un temps certes légal, mais contraint.

Or ces deux documents, chacun dans leur thématique, leur rôle et leurs objectifs, ayant un nombre de pages conséquent, présentent forcément des liens et des incidences entre eux, ce qui rend leur lecture très complexe pour tout citoyen.

Il aurait été sans doute souhaitable sur un plan démocratique que d'une part, le temps de consultation soit allongé, en dehors des vacances scolaires, et que d'autre part les deux enquêtes aient lieu, au mieux en même temps pour une meilleure compréhension de celles-ci.

Si le PDM soumis à l'enquête publique, présente les objectifs et enjeux, souhaitables, il reste très vague, trop vague pourrait-on dire en ce qui concerne les déclinaisons de ces enjeux et les actions concrètes à mener matériellement, in situ ; des précisions, des compléments d'information apparaissent nécessaires pour leur mise en œuvre, ainsi que pour les partenariats et financements afférents.

Nous attirons votre attention plus particulièrement sur certains points :

-La nécessité primordiale de la réalisation de la DEM dans le contournement afin d'optimiser la régulation des flux de circulation et de diminuer les embouteillages dans les cœurs de ville dont celui de Castelnau-le-Lez.

-L'importance du PN39 situé sur la commune de Castelnau-le-Lez sans calendrier dans le PDM, et nécessite une clarification des partenariats et financements ; à cet égard, l'avis du Préfet fait remarquer que la suppression du PN39 n'est pas prévue dans le PDM et ne présente pas un calendrier de réalisation.

-Concernant l'avenue Jean Jaurès, nous sommes totalement opposés au projet de sens unique.

La configuration de cette avenue ne le permet pas.

Les populations, notamment des quartiers nord de Castelnau, seraient isolées.

Les axes intérieurs de Castelnau (et les quartiers résidentiels) seraient saturés par les voitures qui emprunteraient tous les chemins possibles.

L'impact sur les commerçants du centre serait catastrophique.

-L'importance d'une clarification et de précisions sur la « Mise à niveau du Pole d'Echange Multimodal (PEM) de Sablassou », apparait indispensable ; quelles études d'impacts ont-elles été réalisées sur les conséquences de cette implantation, en particulier en termes de circulation automobile dans un secteur déjà profondément saturé ?

Par ailleurs, l'implantation, la réalisation et l'emplacement de la HALTE TER méritent d'être questionnés au regard de la réduction de l'urbanisation dans le secteur Sablassou (30 hectares initialement prévus, 11 hectares dans le PLUi-C et 4 hectares annoncés par la métropole uniquement pour un établissement de santé)

En souhaitant que les observations, propositions et questionnements de cette contribution retiendront votre attention, veuillez agréer Monsieur le Président de la Commission d'Enquête Publique du PDM, Messieurs les Commissaires Enquêteurs, l'assurance de nos salutations respectueuses.

François Brothier
Conseiller Municipal

